

CONTRAT D'ENGAGEMENT BIÈRE

AMAP des MILANS – Saison 2026

ENTRE LES SOUSSIGNES :

BRASSERIE VIEILLEDENT

30 avenue Jules Julien, Toulouse, France

CI-APRÈS DÉNOMMÉ L'ARTISAN, DE PREMIÈRE PART

ET :

Nom : [Prénom NOM]

Adresse :

Tél. :

Mail :

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(S) L'ACHETEUR, DE SECONDE PART

1 – OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par l'ARTISAN en **bières** représentant une somme que l'ACHETEUR s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison culturale selon un calendrier de livraisons régulières.

La durée de la saison culturale correspond à **8 livraisons**, commençant en **juin 2026**.

L'ACHETEUR s'acquitte donc du **versement du montant de 8 livraisons**.

2 – DÉFINITION DE LA LIVRAISON :

Chaque livraison est constituée d'un PACK choisi par l'ACHETEUR. Chaque pack est constitué d'un nombre d'unité (le nombre d'unité est fixé à l'année). Une unité correspond à une bière de 33cl, les bières de 75cl correspondent à 2 unités.

L'ARTISAN mettra à disposition une semaine minimum avant la livraison la liste des bières disponibles (tarif unique) pour la livraison du mois, l'ACHETEUR choisira un minimum 1j avant la livraison les bières (et le format) constituant son pack du mois. En cas de non choix de la part de l'acheteur une relance sera effectuée par le brasseur, en cas de non réponse, la livraison pourra être décalée à la livraison suivante une fois.

L'ARTISAN s'engage à proposer à minima : bière blonde, IPA, ginger Ale et bière sans alcool à chaque livraison.

Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs acheteurs se partageant un PACK, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage de leur PACK.

La distribution des PACKS interviendra un jeudi soir par mois aux lieux, dates et horaires définis ci-dessous, pendant toute la durée de la saison ci-dessus fixée.

3 – MODE DE PRODUCTION :

L'ARTISAN s'engage à brasser les produits objet du présent contrat en quantité suffisante pour honorer les livraisons. **Le lien pour les inscriptions (+ QR code) ici :**

<https://lite.framacalc.org/9tvgiwm2zj-alqv>



4 – ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, l'ARTISAN procèdera à 8 **distributions** selon un rythme mensuel. Les distributions de PACKs auront lieu sur un **jeudi du mois de 18h30 à 20h**, de juin à janvier, lors d'une distribution régulière de l'AMAP.

Les distributions seront effectuées **au Kiwi, centre culturel de Ramonville, place Jean Jaurès, 31520 Ramonville Saint-Agne**.

Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il convient qu'il prévienne l'ARTISAN. L'ACHETEUR fera alors son affaire de faire retirer sa livraison en ses lieux et place par une personne de son choix.

5 – PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix de 2,5€ par unité (2,5€ une bouteille de 33cl et 5€ une de 75cl)

Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et remis aux responsables de la signature des contrats (membres du bureau de l'Association de l'AMAP des MILANS) par l'ACHETEUR le jour de la signature du présent contrat selon les modalités suivantes (nombre de PACK choisis par l'ACHETEUR)

Nombre d'unités par mois : x 2,5€ x 8 (distributions) =€

Les chèques seront remis à l'ARTISAN par l'association des Milans lors de la première distribution et celui-ci les déposera à la banque. En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation.

6 – FACULTÉ DE RENONCIATION - RÉSILIATION DU CONTRAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée à l'ARTISAN, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

7 – ENGAGEMENT DANS LA VIE DE L'AMAP des MILANS

L'ACHETEUR par ce présent contrat s'engage également à **adhérer à l'AMAP des MILANS** (cotisation annuelle 10 € minimum). Il s'engage à participer à la vie de l'association en se tenant régulièrement informé et en participant aux réunions.

Il s'engage également à **assurer, au moins une fois dans la saison, la responsabilité de la distribution** pour permettre le bon fonctionnement de l'AMAP.

Fait à Ramonville, le

En deux exemplaires originaux.

L'ARTISAN

L'ACHETEUR

Adhésion à l'AMAP des Milans - Saison 2026

Reçu

<u>Nom de l'adhérent</u>	<u>Date d'adhésion</u>	<u>Signature du Trésorier</u>

En adhérent...

...j'accepte que mon adresse mail soit intégrée à la liste de diffusion de l'association et de recevoir par ce biais des informations éventuelles sur d'autres circuits courts envoyées par les membres de l'association de l'AMAP des Milans.

...j'autorise l'AMAP des Milans à diffuser sur le blog de l'association des photos où moi ou un membre de ma famille figurerait (compte rendu de journées à la ferme, distributions...).

Si vous annulez votre commande vous pouvez utiliser le formulaire détachable suivant :

Annulation du contrat d'engagement

CONDITIONS : Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à l'ARTISAN

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement bières daté du / ... / ... d'un montant total de :€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Signature de l'acheteur

Contrat d'engagement « AMAP des Milans »,
Producteur : BRASSERIE VIEILLEDENT